

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT 2024-07 – ZPEGTDM – CADRE NORMATIF

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2024-07, modifiant le règlement de zonage no 2015-05 afin d'y intégrer une nouvelle cartographie pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM).

Prenez avis que :

Lors de la séance tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement n° 2024-07 intitulé Règlement 2024-03 - ZPEGTDM – Cadre normatif.

Ce règlement a pour but d'intégrer une nouvelle cartographie pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 décembre 2024 à 19 h 15 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin, au 500, rue Marquis à Saint-Célestin. L'objet de cette assemblée est de vous présenter ledit règlement. Au cours de cette rencontre, on expliquera le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 510, rue Marquis, durant les heures d'ouverture de ce dernier.

Donné à Saint-Célestin, le 18 novembre 2024


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière